

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1127

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 24

À la fin de l'alinéa 42, substituer à la référence :

« article L. 162-53 »

la référence :

« article L. 162-52 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.